

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du Lundi 18 mars 2024

Le lundi 18 mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Testelin (convocation pour 19 heures 45).

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Présents : Didier Debrabant, Anthony Vienne, Noël Delleaux, Mireille Dupire, Charles Autreaux, Francine Van Herenthals, Jean-Marie Lalou, Stéphanie Moreaux, Mehdi Hamida, Marc Houzet, Edith Glasse, Régis Rocquet.

Absents : Thierry Guyonnet (procuration donnée à Didier Debrabant), Hélène Delcroix.

Monsieur le Maire sollicite un secrétaire de séance.

Anthony Vienne propose sa candidature – candidature acceptée.

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2024,
- 2) Validation du Compte de Gestion 2023,
- 3) Vote du Compte Administratif 2023,
- 4) Vote des taux des taxes 2024,
- 5) Vote des subventions aux associations 2024,
- 6) Délibération pour l'indemnité du chef de musique de l'orchestre harmonique de Jolimetz,
- 7) Délibération pour l'attribution d'une prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique territoriale, les contractuelles,
- 8) Délibération pour la reprise et le remboursement des tickets de cantine et de garderie sur la période 2020-2023,
- 9) Vote du Budget Primitif 2024,
- 10) Délibération pour solliciter deux prêts bancaires,
- 11) Points sur les dossiers en cours :
 - Transition énergétique,
 - Maison du sabotier,
 - Maison n° 9 rue Coulon,
 - Béguinage Foncière Chênelet,
 - Lotissement Proteram,
 - Développement des boucles pédestres,
 - Bulletin municipal.

Questions diverses et tour de table.

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2024,

Didier Debrabant, Maire propose l'acceptation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 janvier 2023.

Le compte rendu est validé par l'assemblée.

2) Validation du Compte de Gestion 2023,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy à la clôture de l'exercice 2023.

Noël Delleaux présente le compte de gestion 2023 : chiffres de clôture de l'exercice 2023 établis en relation avec les services de la perception :

Résultat global de clôture de l'exercice 2023 : 344 320,73 euros.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Receveur des Finances Publiques de Le Quesnoy pour 2023.

Résultat du vote : 13 voix pour

3) Vote du Compte Administratif 2023,

Noel Delleaux, adjoint aux Finances, présente le tableau récapitulatif du Compte Administratif 2023. Le document a été préparé en commission « finances », il est lu et étudié par le Conseil Municipal.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 465 501,65 euros.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 549 497,38 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 606 861,30 euros.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 713 202,85 euros.

Monsieur le maire quitte la salle pour le vote du Compte Administratif.

Résultat du vote : 11 voix pour.

4) Vote des taux des taxes 2024,

Monsieur le Maire propose la reconduction à l'identique des taxes telles qu'elles ont été déterminées l'an dernier

- taux de l'imposition sur le foncier bâti fixé à 11,5%.
- taux de l'imposition sur le foncier non-bâti à 41,16 %.
- taux taxe pour les logements vacants fixé à 9,25 %.

Résultat du vote : 13 voix pour

5) Vote des subventions aux associations 2024,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'attribution de la subvention annuelle aux associations. Celle-ci peut être reconduite sous réserve d'une présentation du bilan de l'année écoulée.

Mireille Dupire précise qu'elle a eu un retour des dossiers « Bilan-Projets » des 7 associations qui ont demandé une subvention en 2023.

Monsieur le Maire indique que nous avons une demande pour une subvention exceptionnelle demandée par l'association « bio sens-local » : achat « d'éco-cup ». Monsieur le Maire propose que nous participions à hauteur de 50 % soit 190,00 euros.

Didier Debrabant, Maire, précise que les associations : « Tai-chi – Qi Gong », « Association de défense de l'identité, de l'environnement et du patrimoine de Jolimetz » et association « Poney Club » ne demandent pas de subventions.

Monsieur le Maire précise que nous avons quatorze associations agissant sur Jolimetz et recensées par la commune.

Didier Debrabant, Maire, indique que nous avons présenté un dossier au titre de « l'isolement des aînés ». Le Département du Nord nous a attribué un montant de 2000 euros qui vont être reversés aux deux associations ayant porté un projet : « Jol'fest » et « La Cerise ».

Monsieur le Maire propose aux membres de délibérer pour l'attribution d'une subvention de 300,00 euros à l'ensemble des associations suivantes :

- **Club des aînés et retraités de Jolimetz/Potelle** : 300,00 euros,
- **Tennis de table/loisir/ping-pong de Jolimetz TTLJP** : 300,00 euros,
- **Anciens combattants** : 300,00 euros,
- **La cerise** : **300 euros**, Charles Autreaux, qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Bio sens local** : 300 euros (+ 190,00 euros subvention exceptionnelle).
- **Jolimetz/Jolibois-les amis du sabotier** : 300 euros, Anthony Vienne qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Jol'gym** : 300 euros.

Monsieur le Maire propose également d'accorder une subvention pour :

- **Orchestre d'Harmonie municipale** : 1700 euros, Edith Glasse qui siège au CA de l'association sort de la salle pour le vote de la subvention.
- **Amicale de l'école** : 700 euros.



- **Anima-livres** : 872 euros (1 euros par habitant). Monsieur le Maire rappelle que nous avons signé une convention avec la Médiathèque Départementale. Le Conseil Municipal avait délibéré afin que la subvention soit portée à un euro par habitant.
- **Jol'fest** : 5 000 euros. Mehdi Hamida et Mireille Dupire qui siègent au CA de l'association sortent de la salle pour le vote de la subvention.
- **CCAS** : 2 000 euros.

L'attribution des subventions aux associations est validée à l'unanimité des membres présents après que soient sortis de la salle du conseil les élus ayant une relation directe avec l'une ou l'autre des associations.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité des membres votants.

Monsieur le Maire poursuit la présentation pour le vote en faveur des associations extérieures à la commune :

Association Recherche contre le Cancer :	30,00 euros,
Institut Pasteur :	30,00 euros,
Lutte contre la Mucoviscidose :	30,00 euros,
Donneurs de Sang :	50,00 euros,
Fondation du Patrimoine :	75,00 euros.

Il est proposé de voter « globalement » pour la reconduction des subventions à ces cinq associations.

Résultat du vote : 13 voix pour.

6) Délibération pour l'indemnité du chef de musique de l'orchestre harmonique de Jolimetz,

Monsieur le maire expose que nous n'avons jamais augmenté l'indemnité du chef de musique depuis que celui-ci est en poste. Il est proposé au conseil municipal d'accorder une augmentation de 100 euros (3 fois par an) soit un total de 2 100€ par an.

Résultat du vote : 13 voix pour.

7) Délibération pour l'attribution d'une prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat pour les agents de la « fonction publique territoriale » et les « contractuels »,

Monsieur le maire propose que le conseil vote le principe d'une prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat (période premier juillet 2022 au 30 juin 2023). Le coût estimé représentant 3588,57 euros en fonction des différentes grilles indiciaires.

Résultat du vote : 13 voix pour.

8) Délibération pour la reprise et le remboursement des tickets de cantine et de garderie sur la période 2020-2023,

Monsieur le Maire expose que certains parents sont encore en possession de tickets de cantine ou de garderie. Didier Debrabant précise que nous devons prendre une délibération pour rembourser les tickets « non consommés ». Il est proposé au conseil municipal de rembourser les tickets « non consommés ».

Résultat du vote : 12 voix pour et 1 abstention.

9) Vote du Budget Primitif 2024,

Noël Delleaux présente le projet de Budget pour 2024. Il manque quelques informations (notamment montant possible des emprunts). Le vote du budget est reporté.

10) Délibération pour solliciter deux prêts bancaires,

Monsieur le Maire expose que nous avons besoin de deux prêts : un prêt relais permettant d'avancer le montant de la TVA que nous versons sur nos travaux : remboursement partiel N+2 et un second prêt permettant de financer nos projets (200 000,00 euros). Noël Delleaux précise que le coût des intérêts pour ces deux emprunts + emprunt en cours est estimé pour l'an prochain à 21 000,00 euros.

Résultat du vote : 13 voix pour.

11) Points sur les dossiers en cours :

- **Transition énergétique** : Marc Houzet expose que le dossier suit son cours avec des aléas liés aux différentes entreprises, OPR prévue pour l'ancienne salle de classe de Monsieur Lequeux.
- **Maison du sabotier** : Anthony Vienne expose que la toiture en chaume est une vraie réussite. Samedi nous organisons une visite pour les personnes qui ont fait un don via la Fondation du Patrimoine.



- **Maison n° 9 rue Coulon** : Didier Debrabant indique que le compromis de vente est signé. Nous vendrons la maison sans la grange et le terrain.
- **Béguinage Foncière Chênelet** : Didier Debrabant informe qu'une réunion s'est tenue pour une réflexion générale sur les réseaux.
- **Lotissement Proteram** : Didier Debrabant expose que le dernier plan proposé par Proteram a été validé. Le lotissement s'appellera « clos du sabotier ».
- **Développement des boucles pédestres** : Marc Houzet indique qu'une convention a été proposée pour le chemin vers la ferme de l'hôpital. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse. Nous avons proposé également un projet pour la traversée de l'ancienne peupleraie.
- **Bulletin municipal en cours de préparation** : Présentation par Noël Delleaux.

Questions diverses et tour de table :

Edith Glasse :

- Regrette que notre brocante ne soit pas annoncée par le journal l'Observateur.

Mehdi Hamida :

- Présente la soirée « musique » qu'il organise avec la brasserie Quercitaine.

Jean-Marie Lalou :

- Demande si la maison du sabotier est assurée (la réponse est positive).

Marc Houzet :

- Informe que nous aurons prochainement le bénéfice de l'accueil d'un stagiaire au titre du SPIP.
- Les trous chemin des Béguines et rue Marie Ansart vont faire l'objet d'un traitement avec de l'enrobé à chaud.

Mireille Dupire :

- Prépare la chasse aux œufs pour le 6 avril (prise en charge du goûter et des boissons par l'AEJ).
- Va organiser un repas pour le Téléthon et une commission « fête » le 9 avril.
- Les archers du Quesnoy proposent une animation pour la ducasse.

Charles Autreaux :

- Regrette que sa poubelle a été changée pour une plus petite. Anthony Vienne précise que le coût de la levée va être gradué en fonction de la taille des poubelles.

Anthony Vienne :

- L'Orchestre d'Harmonie de Jolimetz comme en 1913, participera cette année au concours national des Harmonies : WE des 1 et 2 juin.
- Organisation de la distribution de la revue « Pays de Mormal » : important car présentation du ramassage des déchets ménagers.
- Demande à Mehdi qu'une attention particulière soit apportée à la sécurisation du matériel de l'OHJ lors de l'organisation de la soirée « musique » à la salle Arthur André.

Fin de la séance : 23 heures 30

Le Maire,

Didier DEBRABANT

